

Nom du fournisseur ou marque commerciale:	Siemens			
Adresse du fournisseur (b) :	BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany			
Référence du modèle:	GS58NAWDV			
Type d'appareil de réfrigération:				
Appareil à faible niveau de bruit:	non	Type de construction:	Pose-libre	
Appareil de stockage du vin:	non	Autre appareil de réfrigération:	non	
Paramètres généraux du produit:				
Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	1910	Volume total (dm ³ ou l)	366
	Largeur	700		
	Profondeur	780		
IEE	79.6		Classe d'efficacité énergétique	D ^(c)
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]	38		Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	C ^(c)
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)	222		Classe climatique:	Tempéré élargi
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	10 ^(c)		Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	43 ^(c)
Réglage hiver	non			

Paramètres des compartiments:					
Type de compartiment		Paramètres et valeurs de compartiment			
		Volume du compartiment (dm ³ ou l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C) Ces réglages ne doivent pas être en contradiction avec les conditions de stockage prévues à l'annexe IV, tableau 3;	Pouvoir de congélation spécifique (kg/24 h)	Mode de dégivrage (dégivrage automatique = A, dégivrage manuel = M)
Garde-manger	non	-	-	-	-
Stockage du vin	non	-	-	-	-
Stockage du vin 2	non	-	-	-	-
Stockage du vin 3	non	-	-	-	-
Cave	non	-	-	-	-
Denrées alimentaires fraîches	non	-	-	-	-
Denrées hautement périssables	non	-	-	-	-
Sans étoile ou fabrication de glace	non	-	-	-	-
1 étoile	non	-	-	-	-
2 étoiles	non	-	-	-	-
3 étoiles	non	-	-	-	-
4 étoiles	Oui	366.0	-18	20.80	A
Zone 2 étoiles	non	-	-	-	-
Compartiment à température variable	-	-	-	-	-
Compartiments « quatre étoiles »					
Dispositif de congélation rapide			Oui		
Paramètres de la source lumineuse ^(a) ^(b) :					
Type de source lumineuse					
Classe d'efficacité énergétique					
Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur ^(b) :				2 ans	

Informations supplémentaires:

Lien internet vers le site web du fabricant où se trouvent les informations visées au point 4 a) de l'annexe du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission ^(d) ^(b):
www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel

^(a) tel que déterminé conformément au règlement délégué (UE) 2019/2015 de la Commission ^(e).

^(b) Règlement délégué (UE) 2019/2015 de la Commission du 11 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des sources lumineuses et abrogeant le règlement délégué (UE) no 874/2012 de la Commission (voir page 68 du présent Journal officiel).

^(c) les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

^(d) si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.

^(e) Règlement (UE) 2019/2019 de la Commission du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les appareils de réfrigération en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 643/2009 de la Commission (voir page 187 du présent Journal officiel).